

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 27 mars 2018.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY
Mme Karine SARTORI – M. Pierre MYTNIK - M. Philippe BERTRAND

Absents non excusés : Mme Aurore PREAUCHAT - M. Franck CHEVALLIER
Mme Muriel DANDICOL

Secrétaire de séance : M. Denis GRUBER

Monsieur Didier BALDY demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

La fixation des durées d'amortissement des immobilisations et de reprise des subventions au budget assainissement M49 et la modification des statuts du SDESM.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte ces ajouts

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'état de notification 1259 des taux d'imposition des taxes directes pour 2018 a été transmis à la commune par la Direction Départementale des Finances Publiques. La C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises), ancienne taxe professionnelle (taux en 2016, 15%) ne fait plus partie de cet état compte tenu que la C.C.B.N. (Communauté de Communes de la Brie Nangissienne) est maintenant en F.P.U. (Fiscalité Professionnelle Unique). Elle reverse une attribution de compensation à ses communes membres. Cette attribution est calculée sur la base des impôts et compensations perçus en 2017. Les éléments pris en compte et directement versés à la C.C.B.N. à compter du 1^{er} janvier 2018 sont, la C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises), la C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), l'I.F.E.R. (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), la T.A.S.C.O.M. (Taxe sur les Surfaces Commerciales), la T.A.F.N.B. (Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties), etc...

Monsieur le Maire précise que : " encore une fois cette année les moments vont être difficiles, nous devons être attentifs, mais propose néanmoins de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2018. "

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 : la taxe d'habitation de **19.36%**, la taxe foncière (bâti) de **20.20%**, la taxe foncière (non bâti) de **41.90%**.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a reçu en mairie des lettres de demande de subvention du Foyer Rural de Fontains et de l'ADMR Centre Brie de Nangis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder la subvention de 1 100€ au Foyer Rural Fontenois. Les comptes ont été transmis en Mairie avec la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 voix pour et 2 abstentions, **décide** d'accorder la subvention de 100 € à l'ADMR Centre Brie.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de réviser le prix de la redevance d'assainissement.

Vu la délibération n°10/2017 fixant la redevance à 2.50 € le m³ d'eau consommée, il y a un besoin de provisions sur les comptes assainissement et les frais qui vont être engagés notamment pour la station

d'épuration vont être importants. Monsieur le Maire, rappelle qu'en ce qui concerne l'acquisition de terrains concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, la commune est actuellement en procédure au Tribunal Administratif.

Par ailleurs, un contrôle de la station a été effectué par la police de l'eau les 9 et 10 Avril dernier et il y aura certainement des frais très importants de maintenance à prévoir.

Considérant les engagements financiers concernant les travaux en matière d'assainissement, Monsieur le Maire propose une augmentation de 30 centimes d'euros par mètre cube.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 2.80 € le m3 d'eau consommée, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019.

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DE REPRISE DES SUBVENTIONS – BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir les biens inscrits en section d'investissement et les subventions d'investissement transférables du budget assainissement établi selon la nomenclature M49. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises), il propose que la durée d'amortissement des biens ainsi que la durée d'amortissement des subventions soit fixée à 40 ans. Les immobilisations concernées correspondent principalement aux réseaux d'eaux usées et à la construction de la station d'épuration, ce qui explique la durée d'amortissement relativement longue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 40 ans la durée d'amortissement des biens et à 40 ans la durée d'amortissement des subventions d'investissement s'y rapportant.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour la Commune :

Dépenses d'investissement : 37 672.56 € Recettes d'Investissement : 44 661.25 € soit un excédent de 6 988.69 €. **Dépenses de Fonctionnement** : 167 559.49 € Recettes de Fonctionnement : 241 339.62 € soit un excédent de 73 780.13 €. **Résultat de Fonctionnement de Clôture 2016** : 185 366.27 €. En 2017 : 73 780.13 € soit un total de 221 163.33 € pour l'exercice 2017. **Résultat d'investissement de Clôture 2016** : - 37 983.07 €. En 2017 6 988.69 € soit un total de - 30 994.38 € pour l'exercice 2017.

Résultat cumulé : 190 168.95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjointe, afin de donner lecture du compte administratif 2017 identique au compte de gestion 2017.

Section fonctionnement : Dépenses : 167 559.49 € Recettes : 241 339.62 €

Reports N-1 en Recettes : 185 366.27 € soit un total de 221 163.33 €

Section investissement : Dépenses : 37 672.56 € Recettes : 44 661.25 €

Reports N-1 en Dépenses : - 37 983.07 € soit un total de - 30 994.38 €

Résultat Cumulé : Dépenses : 205 232.05 € Recettes : 286 000.87 €

Pour un résultat de 190 168.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2017.

AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2017 à reporter au budget 2018 comme suit :

Résultat de Fonctionnement : 221 163.33 €

Résultat d'Investissement : - 30 994.38 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 190 168.95 € à reporter

Dépenses d'investissement 001 30 994.38 €

Recettes d'investissement 1068 30 994.38 €

BUDGET COMMUNE 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du budget 2018, pour la Commune.

Dépenses d'investissement prévues sont égales à 282 443.38 € (Mise en place du PLU, remboursement des échéances de prêt, Aménagement pour l'église (contrat rural 1^{ère} tranche), mise au norme et achats de matériels de jeux pour les enfants, achats petits matériels pour l'employé communal, travaux de voirie, logiciel JVS + logiciel gestion cimetièrè).

Recettes d'investissement prévues sont égales à 282 443.38 € (Reversement de la TVA, frais d'étude et de recherche POS, taxe aménagement, subvention investissement pour l'église et le solde viré de la section de fonctionnement).

Dépenses de fonctionnement prévues sont égales à : 415 387.95 €

Chapitre 011 Charges à caractère général : compte 60 fournitures (eau, chauffage, électricité, carburant, entretien, équipement, administratif, vêtements) compte 61 et 62 services extérieurs (locations, crédit-bail, maintenance, entretien de la voirie, frais postaux et télécommunications, publicité, divers, locations, crédit-bail maintenance, entretien de la voirie, des bâtiments, des véhicules, les assurances, abonnement documentation...) : 78 960.00 €

Chapitre 012 Charges de personnel : Autres services extérieurs (services à domicile, Trésorerie, Publicité, frais postaux et télécommunications, divers) + Charges de personnel (Salaires et charges du personnel communal) : compte 64 charges de personnel (salaires et charges personnel communal), 77 800.00 €

Chapitre 014 : compte 73 atténuation de produits (fonds de péréquation: 2 000.00 €)

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 10 000 €

Chapitre 023 : virement à la section investissement : 206 477.95 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (Indemnités élus + cotisations, subventions données, CDIS, Ecole, collège) : 40 050€

Chapitre 66 : charges d'intérêts (intérêt crédit cimetièrè) : 100.00 €

Recettes de Fonctionnement prévues sont égales à 415 387.95 €

Chapitre 002 : Excédent reporté : 190 168.95 €

Chapitre 013 : atténuation de charges 10 000.00 €

Chapitre 70 : Produits des services (Fédération des chasseurs, Mise à disposition de l'employé communal pour le SIAEP, recettes fêtes) : 3 700.00 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes (Impôts locaux + Compensation CCBN + Mines voiries + taxe additionnelle des droits de mutation): 154 918.00 €

Chapitre 74 : Dotations, Subventions et Participations (Dotation élus, Remboursement élections, dotation DGF, dotation du FDTP, Taxe foncière, Taxe Habitation) : 65 101.00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (location salle + redevances) : 1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget 2017 de la Commune s'équilibrant en recettes et en dépenses :

Fonctionnement 415 387.95 € investissement 282 443.38 €

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du compte de gestion 2017 du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour l'assainissement :

La section investissement : Dépenses 23 239.29 € Recettes 24 297.28 € soit un excédent de 1 057.99 €.

La section fonctionnement : Dépenses 15 906.67 € Recettes 24 360.09 € soit un excédent de 8 453.42 €.

Résultat de Fonctionnement de Clôture 2016 : 11 003.66 €. En 2017: 9 511.41 soit un total de 11 403.14 € pour l'exercice 2017.

Résultat d'investissement de Clôture 2016 : - 8 053.94 €. En 2017: 1 057.99 € soit un total de - 6 995.95 € pour l'exercice 2017.

Résultat cumulé : 4 407.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à, Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjointe, afin de donner lecture du compte administratif 2017 identique au compte de gestion 2017.

Soit un Résultat de Fonctionnement de 11 403.14 € et un Résultat d'investissement de - 6 995.95 €

Résultat cumulé : 4 407.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2017.

AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2017 à reporter au budget 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement : 11 403.14 €

Résultat d'Investissement : - 6 995.95 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 4 407.19 € à reporter

Dépenses d'investissement 001 6 995.95 €

Recettes d'investissement 1068 6 995.95 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du budget 2018.

Dépenses d'Investissement sont égales à 161 323.06 € (Amortissement des subventions d'équipements + travaux chez les particuliers + travaux voirie).

Recettes d'investissement sont égales à 161 323.06 € (amortissement des Immobilisations + virement de la section de fonctionnement 799.64 € + reversement des travaux des particuliers + fonds de compensation sur la T.V.A.).

Dépenses de Fonctionnement sont égales à 32 811.97 € (électricité + eau + diverses réparations + Charges d'intérêts de l'emprunt CDC + amortissement des immobilisations station et parafoudre + rémunération d'honoraires).

Recettes de Fonctionnement sont égales à 32 811.97 € : (Report de l'excédent de 4 407.19 € + redevance Syndicat des eaux + quote-part des subventions d'investissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget d'assainissement 2017 s'équilibrant en recettes et en dépenses :

Exploitation 24 469.01 € investissement 166 875.48 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)

Le 6 mars dernier, le comité syndical a approuvé à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la modification des statuts du SDESM. Les communes adhérentes au SDESM, disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération (courrier du 26 mars 2018) pour se prononcer sur la modification des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de notre commune sera réputé favorable. Monsieur le Maire demande au Conseil de consulter les statuts et donne lecture des points ajoutés ou supprimés dans ces statuts.

Vu la délibération n° 2018-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts de SDESM.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été reçu en mairie, le 28 mars dernier concernant une déclaration du stockage des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne (93). Une partie de la production, 225 tonnes, destinée aux épandages 2018 sera entreposée sur la commune de Fontains.

➤ Une clé trouvée a été déposée en mairie, un porte clé en forme de clap de cinéma y était accroché.

➤ Les travaux de l'aire de jeux sont presque terminés. **Ces jeux sont réservés aux enfants de 1 à 6 ans.**

➤ A compter du 1^{er} janvier 2020, la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement » à l'intercommunalité. Suite à une réunion avec le S.I.A.E.P. nous avons reçu communication d'une pétition qui a été rédigée et qui se trouve en Mairie, ceci pour le maintien d'un prix de l'eau raisonnable. Nous invitons les Fontenoises et les Fontenois qui le désirent, à passer en mairie la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Le Maire,
Didier BALDY